

---

#### **5.4. COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ – MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-08-2022 adoptée le 2 août 2022 autorisant la création d'un comité de santé et de sécurité (CSS) formé de représentants de l'employeur et de travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du comité;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

DE nommer Keven Lussier Laplante à titre de représentant de travailleuses et travailleurs.